

Octobre
2012



NOTE DE SYNTHÈSE

Document d'objectifs

Site Natura 2000 FR 9301533

« L'ASSE »



Naturalia Environnement
AGROPARC
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 Avignon Cedex 9
www.naturalia-environnement.fr

I. PRESENTATION GENERALE DU SITE.....	1
I.1. Contexte et méthode	2
I.2. Situation géographique	3
I.3. Données administratives.....	5
I.4. Agriculture et Pastoralisme.....	5
I.5. Protection et réglementation.....	8
I.6. Caractéristiques physiques / abiotiques	9
II. LE PATRIMOINE NATUREL	10
II.1. Présentation des grands milieux.....	10
II.2. Habitats d'intérêt communautaire	11
II.3. Dynamique des habitats	14
II.4. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43	16
II.5. Autres espèces protégées ou d'intérêt patrimonial	18
III. LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL.....	20
III.1. Activités socio-économiques	20
III.2. Gestion de l'eau :	22
IV. ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE	23
IV.1. Fonctionnalités écologiques du site.....	23
IV.1. Etat de conservation du site	24
V. ENJEUX DE CONSERVATION.....	25
V.1. Enjeux de conservation liés aux espèces de la directive 92/43	26
V.2. Enjeux de conservation liés aux habitats naturels de la directive habitats 92/43.....	27
VI. OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	29
VII. LES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE	32
VII.1. Stratégie de gestion	32
VII.2. Mesures de gestion détaillées	35
VIII. ANIMATION DU SITE	37

PREAMBULE

Le document d'objectifs (docob) NATURA 2000 du site de l'Asse a pour vocation de définir les grandes orientations qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour maintenir dans un bon état de conservation les milieux naturels et espèces présentes dans la vallée de l'Asse. Partant du principe que la biodiversité du site a pu se maintenir grâce à des activités humaines respectueuses de l'environnement, il convient de préserver et d'encourager ces activités économiques et notamment les activités agricoles, dans le respect de la réglementation existante. De même, la protection des personnes et des biens reste prioritaire.

Ce développement se doit d'être durable et NATURA 2000 peut y contribuer par l'intermédiaire des mesures incitatives de gestion. Ces mesures sont strictement volontaires et chaque propriétaire ou ayant droit est libre de les souscrire ou non, selon les priorités d'action hiérarchisées dans le docob.

Les objectifs et les enjeux de conservation du docob ne sont en aucun cas opposables aux propriétaires et utilisateurs de l'espace dans la mesure où les activités pratiquées ne vont pas à l'encontre des lois et règlements applicables dans les domaines de l'eau, de l'urbanisme, etc. A titre d'exemple, le curage et la protection des berges effectués dans le respect de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques ne sont pas limités par l'appartenance de l'Asse au réseau NATURA 2000.

Les projets, plans, programmes, manifestations et interventions affectant le site NATURA2000 sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation des incidences. Les activités soumises sont listées à l'article R 414-19 du code de l'environnement, dans l'arrêté préfectoral n°1161 du 22/06/2011 consultable en annexe. La dernière liste dite « régime propre » est en cours d'élaboration et fera l'objet d'un second arrêté préfectoral.

La réussite de NATURA pour ce qui concerne le site de l'Asse, comme pour tout autre site, doit s'appuyer sur une appropriation de cette démarche par les acteurs du territoire et par la pérennité des moyens indispensables à la mise en œuvre des mesures de gestion.

Les communes ont exprimé la volonté de constituer une structure de gestion couvrant l'ensemble du bassin versant. Cette structure serait légitime pour assurer l'animation du site. Quelle qu'elle soit, la structure animatrice aura un rôle à jouer important dans la mise en œuvre des mesures de gestion, leur évaluation au regard des enjeux de conservation mais aussi du maintien du tissu économique en lien avec l'utilisation du site. Au regard de l'évaluation des mesures de gestion, la structure animatrice pourra proposer au comité de pilotage les ajustements du docob qui pourraient être nécessaires. En effet, le document d'objectifs est un document évolutif, pouvant être révisé après 3ans en fonction des nouvelles données scientifiques, socio-économiques mais aussi selon le bilan des différentes actions mises en place. Ces données permettront d'adapter les types de contrat souscrits selon avec le retour d'expérience évalué par la structure animatrice.

I. PRESENTATION GENERALE DU SITE

I.1. CONTEXTE ET METHODE

Le cours d'eau l'Asse, ainsi que sa ripisylve, ont été désignés comme Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II en 1998, sous le code 01-148-100 et la dénomination « l'Asse, ses principaux affluents et leurs ripisylves », suite à la présence de plusieurs habitats et espèces déterminants. En effet, ce territoire a conservé une richesse biologique importante du fait du caractère rural du territoire et de la très faible anthropisation du cours d'eau. Le caractère naturel de la rivière (absence de construction hydroélectrique notamment) permet d'entretenir des habitats pionniers avec un système de crues récurrentes.

Depuis, ce périmètre a été repris et étendu de telle façon que le site Natura 2000 englobe aujourd'hui la rivière Asse, sa ripisylve et une partie de ses bassins versants en amont de Châteauredon. L'Asse a été intégrée au réseau Natura 2000 en 2008 en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC), définit au titre de la directive Habitats. Il est bordé par plusieurs sites, la Durance (FR9312003), le site des Gorges de Trévans-Montdenier-Mourre de Chanier (FR9301540), le Cheval Blanc (FR9301530), le plateau de Valensole (FR9312012) et les gorges du Verdon (FR9312022) ce qui permet de disposer d'une véritable cohérence fonctionnelle du réseau européen dans ce secteur.

2008	2009		2010		2012	
Juin 2008 : Réunion de cadrage opérateur-consultant	Printemps- été	> Diagnostic socio-économique et diagnostic écologique	Hiver	> Seconde session d'ateliers thématiques > Définition des orientations de gestion	Hiver/Printemps	COFIL: > Validation du Tome 1 > Elaboration des mesures de gestion > Atelier thématique agriculture
	Juillet	> Premiers ateliers thématiques			Eté	COFIL : > Validation du Tome 2

Tableau 1 : Calendrier de la mise en place du DOCOB

Dans le cadre de la concertation, ont été consultés indépendamment les élus des différentes communes du site et les acteurs du territoire (forestiers, représentants agricoles, gestionnaires, autres structures associatives d'usagers...)

Dans un second temps, les ateliers thématiques ont été organisés de façon à rassembler les différents acteurs du territoire autour d'une même thématique. 3 ateliers ont été organisés : un atelier « La gestion hydraulique de l'Asse », un atelier « L'Asse et ses espèces » et un atelier « Activités de montagne et conservation de la biodiversité ». Ces ateliers sont l'occasion, pour les acteurs locaux, de s'exprimer sur leurs attentes et leurs volontés concernant le périmètre Natura 2000.

Le diagnostic écologique repose sur l'analyse de données existantes sur le site, ainsi que sur l'inventaire complémentaire 2009 sur le terrain. La bibliographie n'a pas permis de rassembler de nombreuses informations sur le périmètre. Les inventaires de terrain ont été conduits entre l'hiver 2008 et l'été 2009 afin d'actualiser le Formulaire Standard de Données du site.

1.2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le site de l'Asse est localisé dans la partie centre-sud du département des Alpes-de-Haute-Provence, le site s'étend sur le territoire de 21 communes avec une superficie de 21 890 ha. Le site s'inscrit dans les étages de végétation supra-méditerranéen et montagnard inférieur. Cette position géographique donne lieu à une diversité de milieux et donc de cortèges floristiques et faunistiques. De même, cette situation permet le transit des espèces végétales et animales, entre la Provence, à partir de la Durance, et l'intérieur des massifs des Alpes-de-Haute-Provence.

L'Asse est une rivière encore libre de tout aménagement hydraulique, ce qui lui confère un fonctionnement totalement naturel. Elle permet d'assurer une liaison fonctionnelle entre les réseaux hydrologiques. En effet, son rôle est capital dans le fonctionnement de la Durance, qui a souffert des aménagements et qui profite aujourd'hui de la capacité de l'Asse à lui apporter des matériaux. L'Asse draine un bassin versant de 658 km². Elle possède comme principaux affluents les cours d'eau suivant : l'Asse de Clumanc, l'Asse de Moriez et l'Asse de Blieux qui confluent au niveau de Barrême ainsi que l'Estoublaisse au niveau d'Estoublon.

Une Partie du site de l'Asse est compris dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Verdon, sur les communes de Castellane, Blieux et Saint André les Alpes.



Figure 3 : Alpage de Courchons



Figure 1 : Asse à l'aval de la clue de Chabrières



Figure 2 : Vue depuis Courchons

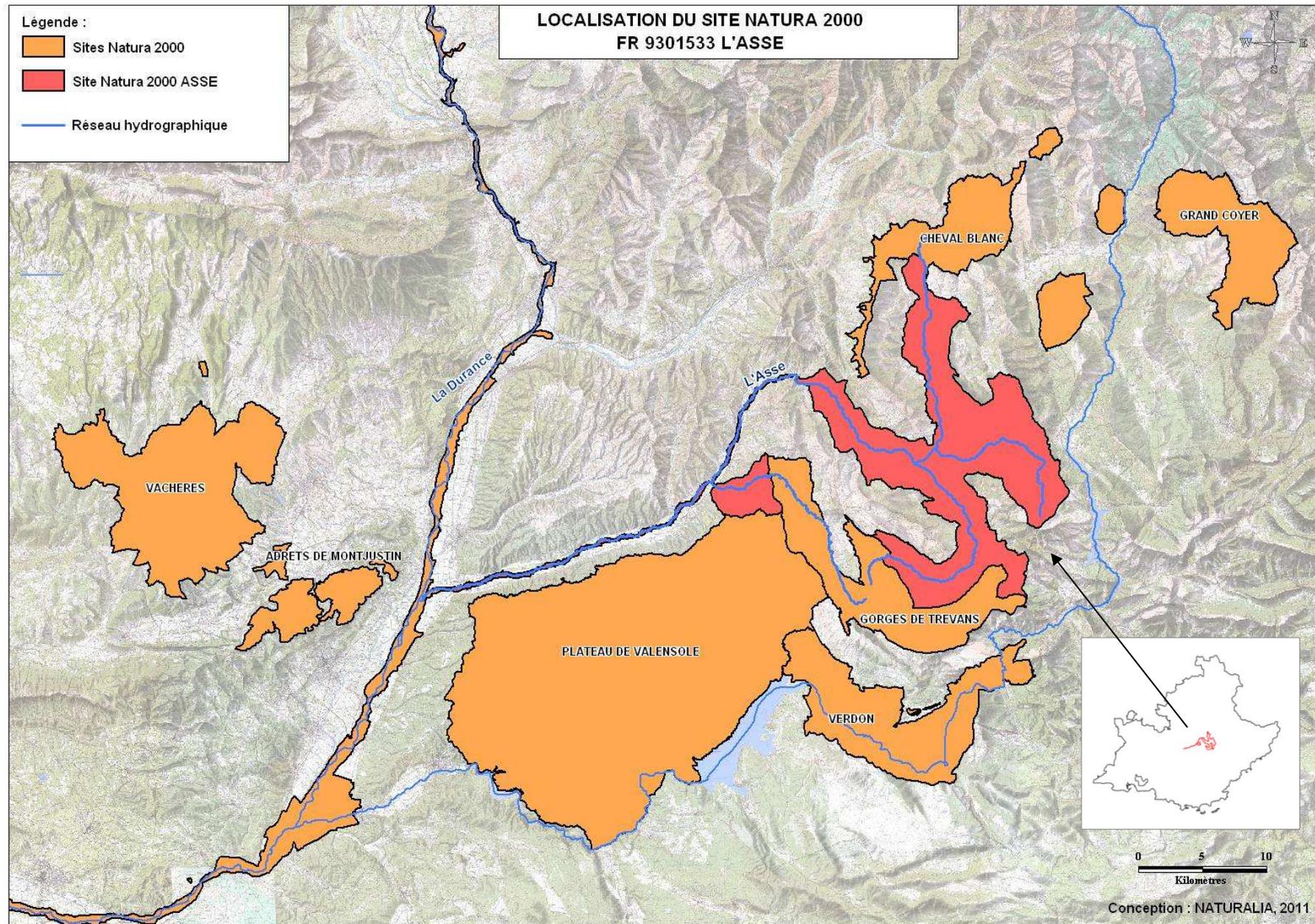


Figure 4 : Localisation du site N2000 de l'Asse

I.3. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Le site de l'Asse est sur le territoire de 21 communes dans les alpes de haute provence : Barrême, Beynes, Blioux, Bras d'Asse, Brunet, Castellane, Le Castellet, Châteauredon, Chaudon-Norante, Clumanc, Entrages, Estoublon, Majastres, Mezel, Moriez, Oraison, St André les Alpes, St Julien d'Asse, St Lions, Sénez, Tartonne, Valensole. Celles-ci sont regroupées en 5 Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Surpeuplés dans les années 1850, les villages des Préalpes ont subi l'exode rural, puis les effets de la Restauration des Terrains de Montagne.

Cependant, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, la population est en évolution positive pour la plupart des communes impliquées dans le périmètre Natura 2000. L'augmentation de la population est comptée sur l'ensemble des territoires communaux du site. Elle est passée de 9896 habitants en 1968 à 17226 en 2008 (source INSEE), elle a donc presque doublé. Cette augmentation est surtout visible dans les communes ayant développé une activité commerciale et touristique. A noter que les centres urbains des villes les plus peuplées ne sont pas inclus dans le périmètre N2000 (Oraison, Valensole, Castellane).

Le territoire est toujours de composante rurale dans son ensemble, et la vallée reste peu peuplée. Toutefois, les routes nationales N85 et N202 sont très fréquentées (axe routier reliant Digne les Bains à Grasse et à Nice).

I.4. AGRICULTURE ET PASTORALISME

Vallée de l'Asse :

La vallée de l'Asse a subi depuis un siècle de profondes modifications dans l'organisation de son territoire, consécutives notamment au recul des agrosystèmes dans les territoires préalpins : la modification des techniques culturales a conduit à une organisation des exploitations centrées sur les terres basses et de moindre relief avec pour conséquence l'abandon partiel des terres d'altitude. L'activité agricole reste l'activité économique la plus développée sur le territoire. Elle façonne les paysages et permet le maintien de milieux riches en biodiversité. Une grande partie des enjeux de conservation de ce site Natura 2000 sont liés au maintien de l'agriculture et du pastoralisme. Le but de la démarche NATURA 2000 est d'assurer le développement économique du territoire tout en préservant la richesse écologique du site.

Sur l'ensemble du périmètre N2000 :

Le site de l'Asse comporte une caractéristique principale : La partie amont comprend les terres agricoles alors que le périmètre en aval de la clue de Chabrières ne concentre que le lit de la rivière ainsi que sa ripisylve. Peu de terres agricoles sont donc intégrées dans ce périmètre. Cet élément sera déterminant dans l'élaboration du tome 2 du DOCOB et des mesures de gestion. En effet, seuls les agriculteurs ayant des terres au sein du périmètre Natura 2000 peuvent prétendre aux mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) afin de leur apporter une aide financière en contrepartie de pratiques plus respectueuses de l'environnement dans un objectif de gestion durable du territoire.

L'abandon de ces terres a favorisé la réoccupation végétale naturelle avec une progression des milieux buissonnants ou arborescents, préludes à l'installation de l'espace forestier. Les terrains agricoles aujourd'hui abandonnés de tout entretien anthropique perdent ainsi progressivement de leurs qualités écologiques. Les terres autrefois fauchées ou pâturées

favorisaient en effet une mosaïque de milieux ouverts, desquels dépendait tout un cortège d'espèces animales et végétales d'intérêt écologique. Malgré les changements de pratiques, plus de **42% du site** est représenté aujourd'hui par des surfaces agricoles déclarées à la PAC, soit **9166,26 ha**.

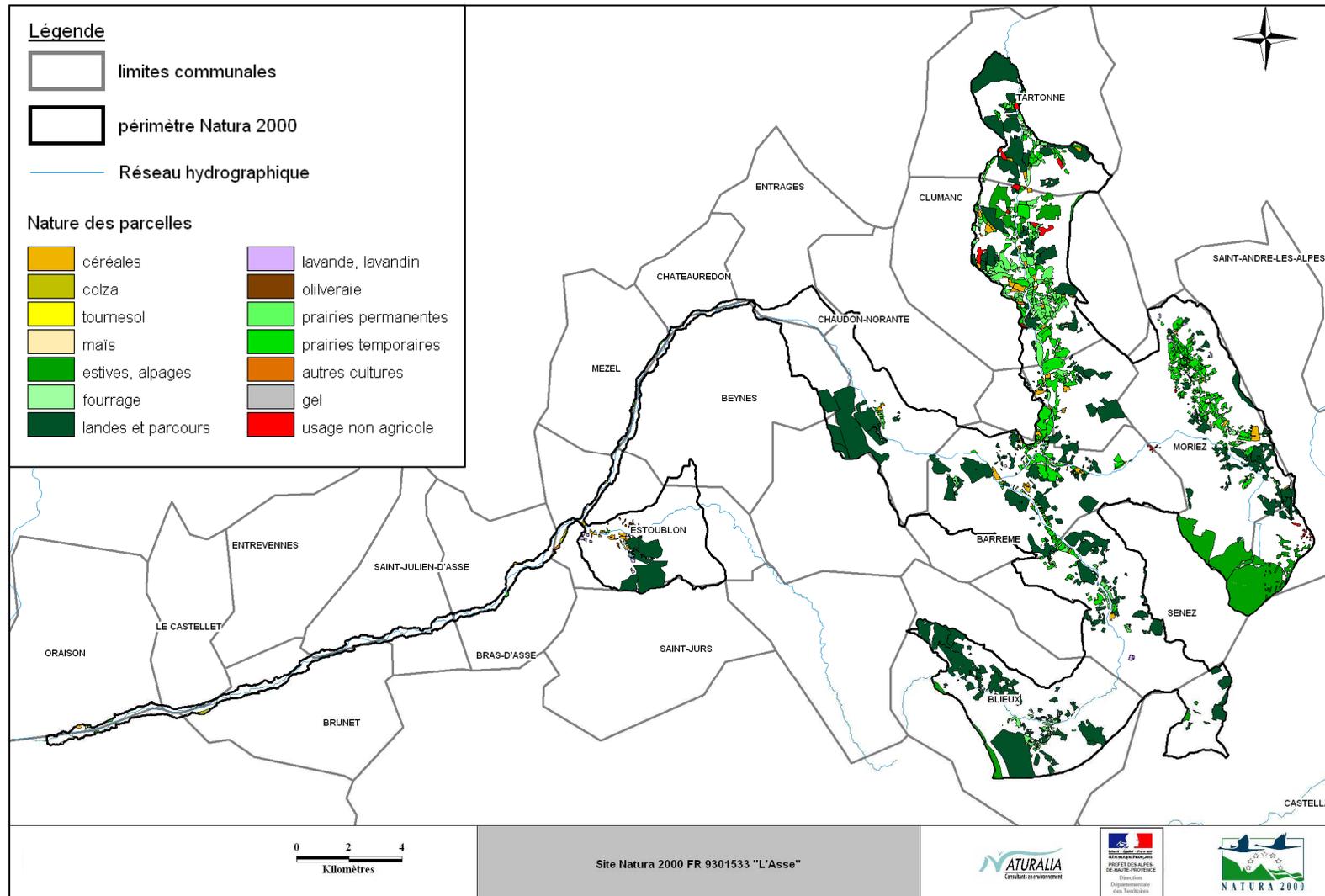


Figure 5 : Parcelles déclarées au registre parcellaire graphique de 2011 au sein du site de l'Asse

A l'aide du Registre Parcellaire Graphique 2011 (données DDT 04), nous pouvons avoir un aperçu des principales cultures présentes dans le périmètre Natura 2000 strict. Elles sont représentées sur le diagramme ci-après. Nous constatons que la moitié des surfaces déclarées à la PAC sont constituées de landes et parcours, présents sur l'ensemble des communes. Les estives et alpages représentent également une grande superficie, avec plus de 1800ha. Ce diagramme est représentatif de l'agriculture présente dans la partie amont du site (les 3 Asses). Cela s'explique par de très faibles superficies agricoles comprises dans le site en aval de la clue de Chabrières.

Asse Amont :

Dans cette partie, l'élevage persiste mais a tendance à se concentrer sur des surfaces plus réduites. Le schéma d'exploitation pastoral actuel n'est que partiellement compatible avec le maintien des espaces ouverts. En effet, si le nombre de têtes par troupeau a augmenté, le nombre d'éleveurs a diminué et les parcours de pâturage (groupements pastoraux) n'exploitent plus qu'une partie du territoire initialement disponible. Certaines zones subissent une pression de pâturage importante, contrairement à d'autres secteurs qui ont tendance à évoluer vers un stade d'embroussaillage ne permettant plus aux bêtes de pâturer. Des actions d'ouverture des milieux au travers des MAET seront préconisées dans le tome 2 du DOCOB afin d'aider les exploitants à lutter contre une recolonisation par les ligneux des milieux ouverts.

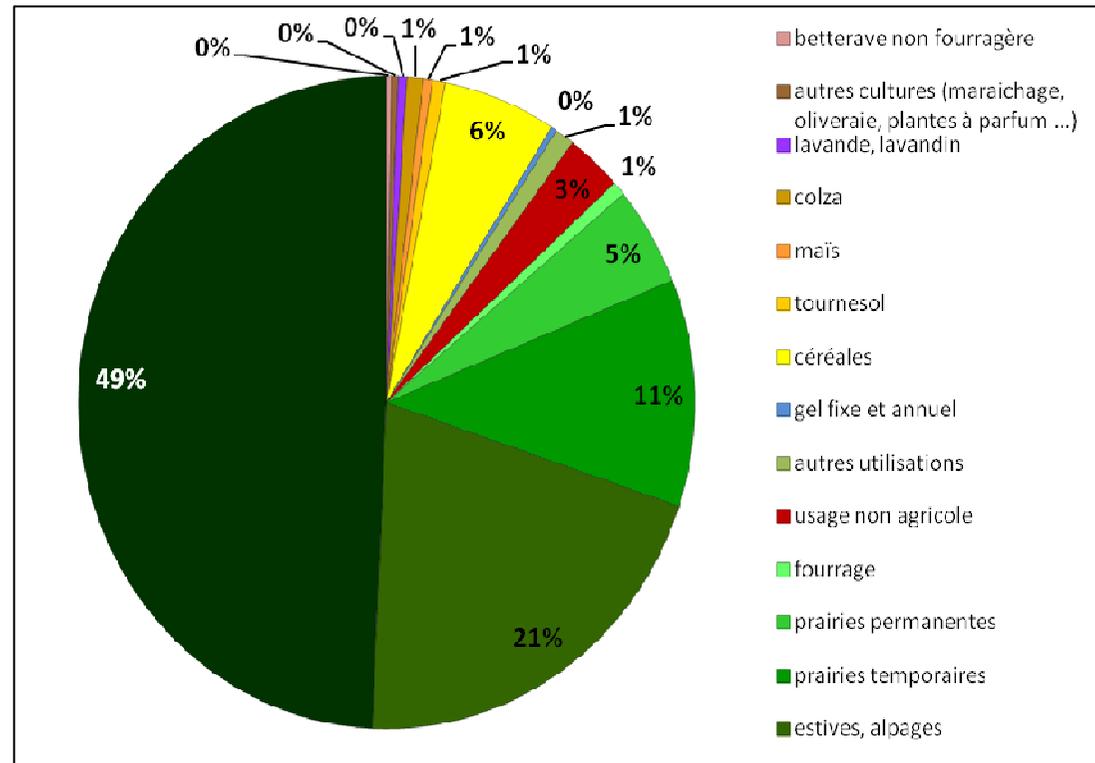


Figure 6 : Répartition des cultures au sein du périmètre NATURA 2000

Asse Aval (Hors périmètre N2000) :

La partie aval du site comporte différentes sortes de cultures. Nous avons sélectionné, sous logiciel d'information géographique, les surfaces agricoles comprises dans la plaine alluviale de l'Asse, à proximité immédiate du cours d'eau (zone tampon sous SIG d'environ 1km de largeur de part et d'autre du site NATURA 2000). Voici dans le diagramme ci-après le résultat des principales cultures présentes sur ce territoire :

- Les céréales, majoritairement du blé et de l'orge
- les prairies temporaires et permanentes
- landes et parcours
- lavandes et lavandins
- colza
- autres cultures (telles que citées précédemment)

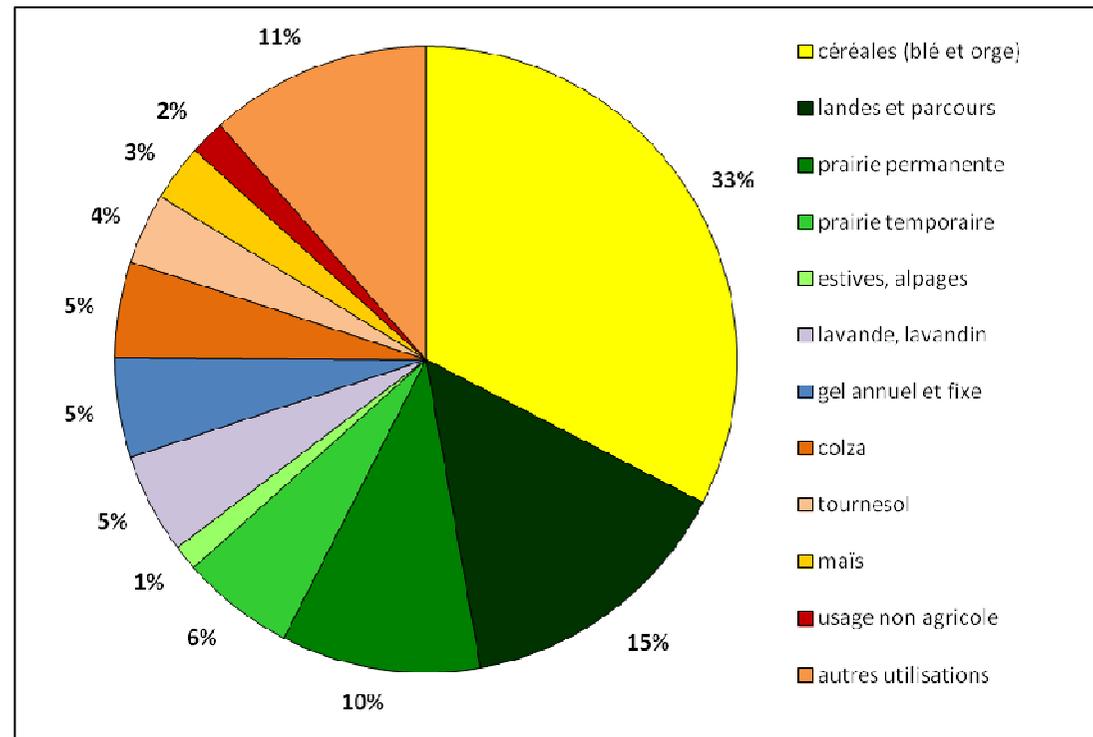


Figure 7 : Répartition des cultures dans la plaine de l'Asse, en aval de la clue de Chabrières

I.5. PROTECTION ET RÉGLEMENTATION

Voici les divers espaces naturels présents sur le site Natura 2000 :

- Arrêté préfectoral de protection de biotope de l'Apron du Rhône
- 2 ZNIEFF de type 1
- 4 ZNIEFF de type 2
- 4 ZNIEFF de géologie
- Réserve de chasse et de pêche

Une partie commune avec le Parc Naturel Régional du Verdon sur les communes de Castellane, Blioux et Saint André les Alpes.

1.6. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES / ABIOTIQUES

➤ Cadre géologique et pédologique

D'un point de vue géologique et pédologique, le site de l'Asse est situé au cœur de la Réserve Géologique de Haute Provence. Le cours d'eau draine un territoire où prédominent les formations sédimentaires du Secondaire principalement, associées à des terrains sédimentaires du Tertiaire plus localisés. Les cours d'eau ont constitué d'importants dépôts d'alluvions récentes en fond de vallons, composés de cailloutis, sables et galets liés au dépôt de sédiments charriés. Trois grands ensembles morphologiques peuvent être mis en évidence sur le périmètre :

- Plaine alluviale de l'Asse et des trois Asses (Asse de Clumanc, Asse de Moriez et Asse de Blieux) et terrasses fluvio-glaciaires (2600 hectares soit 12% de la surface du site),
- Collines et plateau de Valensole (environ 930 hectares soit 4% de la surface du site),
- Préalpes de Digne (altitude inférieure à 2000 m) : versants et crêtes du bassin versant de l'Asse (18 340 hectares soit 84% de la surface du site).

➤ Climatologie

L'asse est située à l'interface de deux aires biogéographiques. Le climat est méditerranéen dans la partie aval du site (confluence avec la Durance à une altitude de 338m) et montagnard en partie amont (point culminant étant à 1717m au sommet du Petit mourre). Ce gradient d'altitude justifie la coexistence sur le site, d'habitats de basses et de plus hautes altitudes.

➤ Hydrographie

Le réseau hydrographique se caractérise par un cours d'eau principal, l'Asse, drainant un bassin versant de 658 km². L'Asse est une rivière torrentielle qui constitue l'un des principaux affluents de la basse Durance avec la Bléone et le Verdon. Elle se compose de trois cours d'eau en tête de bassin, dénommés les 3 Asses, qui confluent au niveau de Barrême : l'Asse de Clumanc, l'Asse de Moriez et l'Asse de Blieux.

L'Asse et ses affluents représentent 4% du territoire. Le régime hydrologique de la rivière est de type nivo-pluvial mais la rétention nivale est peu marquée. La situation est très contrastée entre hiver et été. Les cours d'eau conservent des débits soutenus au printemps suite aux crues d'hiver, mais des épisodes réguliers de sécheresse sont observés en période estivale, s'étalant de juillet à septembre.



Figure 8 : Asse en hiver
Photo NATURALIA

II. LE PATRIMOINE NATUREL

II.1. PRÉSENTATION DES GRANDS MILIEUX

Dans sa partie amont, le site de l'Asse est étendu à une partie des bassins versants des 3 Asses, majoritairement occupé par le milieu forestier. En aval de Châteauredon, le périmètre Natura 2000 se limite au lit de l'Asse et de ce fait, est composé d'habitats rivulaires.

Plus de la moitié du site est représenté par des peuplements forestiers (majoritairement résineux).

Les milieux ouverts sont essentiellement des prairies humides (pâturées ou de fauche) et des pelouses sèches calcaires. Ils représentent environ 10% du territoire de « l'Asse ».

La rivière Asse, sa ripisylve et ses affluents n'occupent que 4% du périmètre contractuel. Toutefois, la rivière représente un linéaire principal d'environ 130 km. Cette entité est essentiellement occupée par des habitats d'intérêt communautaire comme les habitats à *Glaucium flavum* ou les Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**(habitat d'intérêt communautaire prioritaire).

Les milieux rupestres occupent 9% de recouvrement total du territoire. La plupart de ces milieux sont d'intérêt communautaire, dont deux sont d'intérêt communautaire prioritaire : Eboulis médio-européen calcaires des étages collinéen à montagnard (8160.3) et Pavements calcaires (8240). Enfin, ce territoire étant essentiellement rural, l'urbanisation est concentrée sur les centres bourgs et ne représente que 2% du territoire du site communautaire. Le milieu bâti ancien est le plus gros réseau de gîtes pour les chauves-souris sur le site avec les cabanons agricoles et les ruines. Des colonies s'installent aussi dans des habitations occupées, investissant certaines pièces comme un grenier ou une cave. Les ponts peuvent être utilisés comme gîte de transit ou de reproduction.

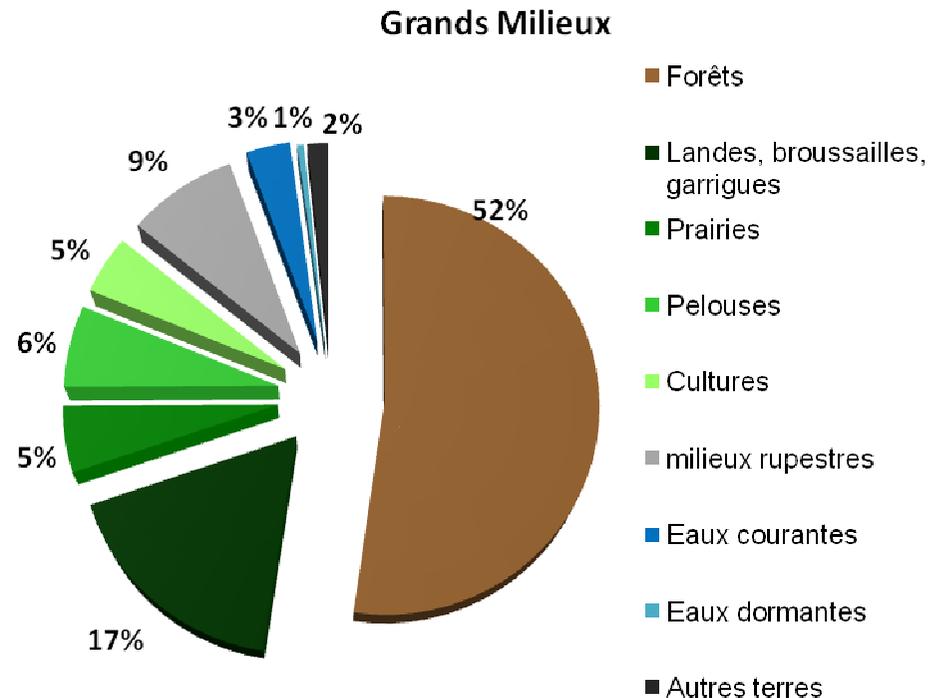


Figure 9 : Pourcentages de recouvrement de chaque grand milieu

II.2. HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La cartographie des habitats naturels a représenté une importante part du travail, étant donné la grandeur du site à cartographier. Elle a fait état des lieux de 34 habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe 1 de la directive 92/43 et d'une cinquantaine d'habitats non communautaires.

Trois grands types d'habitats d'intérêt communautaire sont mis en évidence sur le site Natura 2000 de « l'Asse » :

- les habitats rivulaires
- les habitats forestiers
- les habitats des milieux ouverts

Au total, **21%** du site présente un intérêt communautaire soit une surface d'environ 4668 ha sur les 21890 ha du site. Soit 2592 ha d'habitats d'intérêt communautaire non inscrits au FSD.

Les habitats sont très différents en partie aval du site et en partie amont. La partie aval étant centrée sur la rivière et les ripisylves, on retrouve seulement des habitats de rivière, alors que la partie amont s'étend aussi hors de l'Asse et sa ripisylve et intègre une plus grande diversité d'habitats. Ce découpage influence également le pourcentage de recouvrement en habitats d'intérêt communautaire. Il est plus important en partie aval, centrée sur des zones intéressantes en habitats de rivière, alors qu'ils sont plus diffus en partie amont, étendue à d'autres milieux comme les milieux agricoles et forestiers. D'importantes plantations de conifères ont été faites dans le cadre de la Restauration des Terrains de Montagne, occupant d'importantes surfaces en habitats naturels non communautaires.

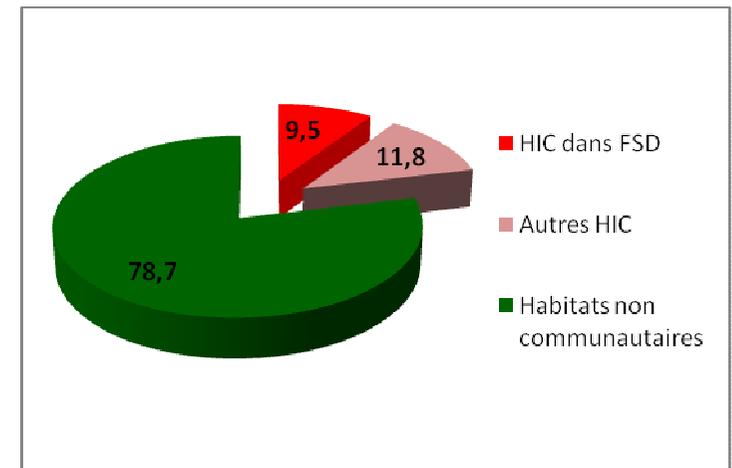


Figure 10 : Proportion d'Habitats d'intérêt communautaire sur le site

II.2.1 MILIEUX FORESTIERS

Les forêts sont très bien représentées sur le site, à l'échelle de tous les habitats, et sont symbolisées par des peuplements xérophiles et par des forêts méditerranéennes rivulaires. Les habitats forestiers d'intérêt communautaire sont tous dans un bon état de conservation dans le périmètre Natura 2000 en dépit de leur faible taux de recouvrement (1176 ha soit 5,4% du site). Ils constituent notamment un rôle d'habitats d'espèces pour certaines espèces chauves-souris et d'invertébrés. Ces milieux abritent notamment une très belle tillaie/hêtraie (Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion 9180**) au niveau de la clue de Taulanne.

La chênaie pubescente de Barrême est également remarquable par la présence de la Fraxinelle, espèce protégée au niveau régional dont la répartition se limite à 7 stations dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Les forêts-galeries à *Salix* et *Populus alba* (92A0) sont de même bien représentées avec un fort recouvrement le long de l'Asse et particulièrement dans le tronçon aval.

Dans la section amont, outre les espaces dévolus à l'activité agricole ou à l'occupation anthropique, les plantations de conifères issues du plan d'action pour la Restauration des Terrains de Montagne, représentent 1826 ha, soit 16% de la superficie totale de la forêt.

II.2.2 PRAIRIES ET PELOUSES

La coexistence entre les divers types d'habitats de prairies atteste bien d'une zone de confrontation entre les influences méditerranéenne, septentrionale et alpine. L'état de conservation de ces habitats montre, pour la plupart, une bonne situation.

Certains habitats présentent, en revanche, une situation plutôt défavorable. Ceci est le cas notamment des formations herbues à *Nardus*, souvent soumises à une pression de pâturage trop intense. Les prairies à Molinie, en mauvais état de conservation et de ce fait, en phase de disparition, sont menacées par la sous-utilisation anthropique favorisant la progression des espèces du *Phragmition*.

Les prairies maigres de fauche de basse altitude (6510), outre leur valeur intrinsèque, constituent des habitats d'espèces d'insectes d'intérêt communautaire comme l'Azuré de la Sanguisorbe, espèce de l'annexe II de la directive 92/43. Cet habitat n'apparaît pas dans le FSD, pourtant, **sa conservation est indispensable à la survie de l'Azuré**. Ces milieux abritent notamment des pelouses remarquables pour les Orchidées (Pelouses sèches calcicoles semi-naturelles et faciès d'embuissonnement, 6210) et des pelouses d'altitude. Ces dernières, en situation sommitale, participent à la richesse biologique du site (Secteur de Courchons).



Figure 11 : Tillaie sèche, Ubac de la clue de Taulanne

Photo Laurent Michel, BIO-DIV



Figure 12 : Prairies de fauche, Taulanne

Photo Julien Baret, BIO-DIV

II.2.3 MILIEUX RUPESTRES

Les habitats rocheux (pentes rocheuses et éboulis) sont aussi très bien représentés avec 32% de recouvrement. Deux de ces habitats rocheux bénéficient d'un classement en habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard* (8160) et Pavements calcaires* (8240). L'état de conservation de ces habitats est par ailleurs très favorable. Ils constituent des enjeux forts à l'échelle du territoire de l'Asse.

Ces habitats rocheux hébergent notamment des espèces protégées comme : l'Ancolie de Bertoloni, espèce protégée par la Directive Habitats, et la Primevère marginée ou l'Armoise insipide, espèces protégées au niveau national et présentes dans les pentes rocheuses calcaires supra-méditerranéennes à subalpines du Sud-Est (8210) et les Pavements calcaires* (8240*).

II.2.4 EAUX COURANTES ET EAUX DORMANTES

Les habitats rivulaires (Rivières méditerranéenne et alpine, forêts-galeries...) qualifient les habitats de premier rang pour la désignation du site. Leur état de conservation est actuellement jugé bon, voire excellent. Parmi ces habitats, sont disséminées les formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae*, formations riveraines à *Typha minima*, espèce protégée au niveau national.

Les habitats de zones humides (bas-marais, tourbières...) sont peu représentatifs, mais d'intérêt majeur pour le site. En effet, ils comprennent deux habitats d'intérêt communautaire prioritaire : Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)* 7220* / 54.12 et Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae** 7240*. Ces habitats occupent de petites surfaces et sont généralement disséminés au sein d'autres habitats.

Les eaux oligo-mésotrophes calcaires, les tourbières alcalines et les formations riveraines à petite massette (7230, 7240) sont des habitats réduits, présents sur de petites surfaces mais en bon état de conservation à l'état actuel.

II.2.5 LANDES, BROUSSAILLES ET GARRIGUES

Ce grand milieu comporte 4 habitats d'intérêt communautaire dont 2 inscrits au FSD (Cf. tableau 9). Il est aussi composé entre autres de broussailles supra-méditerranéennes à buis (32.64), de fourrés médio-européens, de garrigues à *genista cinerea* (32.62) et de Garrigues à Lavande ou Garrigues à Thym, Sauge, Germandrée et autres Labiées (32.46).



Figure 13 : Pavements calcaires

Photo Laurence Foucaut



Figure 14 : Végétation des bas-marais neutro-alcalins, Taulanne

Photo Laurent Michel, BIO-DIV

II.3. DYNAMIQUE DES HABITATS

II.3.1 GRANDES TENDANCES EVOLUTIVES

Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, la pression pastorale importante limitait la recolonisation des pelouses et la dynamique des milieux. La diminution de cette pression associée au reboisement de l'ONF (début XX^{ème} s) et aux modifications de la législation concernant l'écobuage a entraîné une remontée biologique qui se poursuit à l'heure actuelle. Les habitats de types « prairies et pelouses » et « landes et fourrés » sont les plus menacés au regard de la tendance affirmée à la fermeture des milieux. Une vigilance particulière est à mettre en place afin de limiter cette perte de biodiversité, notamment au niveau des pelouses d'altitude. L'espace forestier occupe aujourd'hui plus de la moitié de la superficie du site et comprend environ 71% de conifères et 29% de feuillus.

II.3.2 SUCCESSION ECOLOGIQUE DE FORET DE PENTE

Les reboisements effectués pour la Restauration des Terrains de Montagne ont développé des peuplements majoritairement résineux. Aujourd'hui, la gestion forestière pratiquée par l'ONF prend en compte l'intérêt des forêts de feuillus et dans ce sens, s'oriente vers la conservation de ces entités ainsi qu'à la valorisation des peuplements vieillissants. Localement, sous les forêts vieillissantes de pin noir, une régénération de feuillus (Tilio-acerion) s'installe durablement pour peu que le sol soit suffisamment riche. Dans le secteur de la Clue de Taulanne se trouvent deux versants très contrastés sur le plan des conditions microclimatiques et héberge des habitats très diversifiés sur le plan écologique.

Les tillaies présentent deux types de dynamique :

- Au sein de pentes abruptes rocheuses : investies par des muscinées, puis colonisées par les fougères et tapis de saxifrage à feuilles en coin, lesquels sont gagnés par les arbustes. Dans les diaclases se développent les tilleuls.
- Au sein d'éboulis et colluvions grossiers : colonisés par une végétation pionnière (à *Rumex scutatus*, à *Scrophularia jurensis* ou à *Trisetum distichophyllum*...) puis investie par des arbustes comme le noisetier, l'alisier blanc, le Neprun des Alpes, l'érable à feuilles d'obier. Ensuite arrivent les tilleuls et leurs espèces compagnes.

II.3.3 SUCCESSION ECOLOGIQUE DU LIT DE L'ASSE

Le régime en amont des Trois Asses est torrentiel. Les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0.4) y sont prédominantes. On y trouve également, et de manière plus disparate, des forêts aux caractéristiques mésophiles.

Autre habitat caractéristique de la partie amont des trois Asses : les rivières alpines avec végétation ligneuse à *Salix eleagnos* 3240.1 qui correspondent à un profil longitudinal du cours d'eau assez pentu.

En aval des clues de Chabrières, avec l'ouverture de la vallée, se forme un système en tresses typique des rivières méditerranéennes. Les habitats principaux sont les rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* (3250.1) ainsi que les rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (3280.2).

En progressant vers l'aval, le lit majeur de l'Asse s'élargit et les forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0 Eur 27) prennent de l'importance. L'évolution de l'agriculture dans la plaine alluviale a, au cours des dernières décennies, limitée leur représentativité. Ces habitats sont caractéristiques des rivières méditerranéennes avec crues permettant un maintien dans un état « juvénile » de certains habitats et atteste d'une connexion entre les berges et la nappe alluviale. Les saulaies blanches à aulne blanc et les Peupleraies noires à Baldingère sont soumises à la dynamique fluviale et sont donc menacées par les aménagements hydrauliques. Alors que les peupleraies noires sèches méridionales tendent vers une évolution naturelle type forestier (chênaie blanche), les peupleraies blanches ont une dynamique naturelle les faisant évoluer vers une frênaie à Orme.

Si l'écoulement naturel de l'Asse est aujourd'hui en grande partie préservé du fait de l'absence de barrage le long du cours d'eau, force est de constater la réduction des écoulements de surface de l'Asse vers la Durance en période d'étiage. La déconnexion du flux de surface entre l'Asse aval et la Durance est un processus normal en période de sécheresse et caractéristique des rivières méditerranéennes. Ce phénomène se retrouve pourtant accentué pour diverses raisons. La diminution de la charge solide dans la Durance suite aux divers aménagements réalisés (barrages), a entraîné une incision de son lit entraînant un rabattement de la nappe alluviale et une accumulation de matériaux dans au niveau de la confluence entre Asse et Durance. Ce phénomène, associé à une faible pluviométrie, n'est certainement pas sans conséquence sur la rupture de flux de surface en période d'étiage avec l'Asse. L'augmentation des périodes de déconnexion physique entre les écoulements de surface de la Durance et de l'Asse peut affecter leurs liens fonctionnels et porter atteinte à la conservation de certaines espèces (peuplements piscicoles notamment).



Figure 15 : Saulaies blanches à Aulne blanc, Estoublon
Photo Julien Baret, BIODIV

II.4. ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Dans le tableau ci-dessous se trouve la liste des espèces identifiées dans le FSD. Le FSD mentionne une espèce végétale non inscrite à la Directive Habitat : *Typha minima*, inscrite sur la liste rouge nationale française « à surveiller ». Bien que le FSD ne contienne pas la présence d'espèces végétales de la Directive, une espèce a été identifiée : Ancolie de Bertoloni.

Ordre	Nom de l'espèce identifiée dans le FSD	Directive Habitats		Convention de Bonn	Convention de Berne		IUCN France	Protection nationale	Protection régionale	Autres protections
		Annexe II	Annexe IV	Annexe II	Annexe II	Annexe III				
Mammifères										
Chiropères	Petit Rhinolophe <i>(Rhinolophus hipposideros)</i>	X	X	X	X		« Vulnérable »	X		
	Grand Rhinolophe <i>(Rhinolophus ferrumequinum)</i>	X	X	X	X		« Vulnérable »	X		
	Petit Murin <i>(Myotis oxygnathus)</i>	X	X	X	X		« Vulnérable »	X		
	Barbastelle d'Europe <i>(Barbastellus barbastella)</i>	X	X	X	X		« Vulnérable »	X		
	Minioptère de Schreibers <i>(Miniopterus schreibersii)</i>	X	X	X	X		« Vulnérable »	X	« Remarquable » ZNIEFF PACA	
	Murin à oreilles échancrées <i>(Myotis emarginatus)</i>	X	X	X	X		« Vulnérable »	X		
	Murin de Bechstein <i>(Myotis bechsteinii)</i>									
	Grand Murin <i>(Myotis myotis)</i>	X	X	X	tX		« Vulnérable »	X		
Rongeurs	Castor d'Europe <i>(Castor fiber)</i>	X	X			X	« à surveiller »	X		
Invertébrés										

Ordre	Nom de l'espèce identifiée dans le FSD	Directive Habitats		Convention de Bonn	Convention de Berne		IUCN France	Protection nationale	Protection régionale	Autres protections
		Annexe II	Annexe IV	Annexe II	Annexe II	Annexe III				
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	X	X		X		Espèce en danger d'extinction	X		Arrêté de Biotope
Lépidoptères	Azuré de la Sanguisorbe (<i>Maculinea telejus</i>)	X	X		X		En danger	X		Liste rouge mondiale : quasi menacé
	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	X			X		En danger			
	Laineuse du Prunelier (<i>Eriogaster catax</i>)	X	X		X			X		
	Ecaille Chinée* (<i>Euplagia quadripunctaria*</i>)	X								
Odonates	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	X			X		En danger	X	Liste ZNIEFF PACA : Déterminante	
Coléoptères	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	X	X		X		Indéterminé	X		IUCN monde : Vulnérable
	Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	X				X				
Poissons										
Cypriniformes	Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	X				X	Espèce vulnérable			
	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	X				X	Espèce rare		RMC : espèce sensible	
	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	X	X				Espèce rare	X	RMC : espèce sensible	Arrêté de Biotope

Ordre	Nom de l'espèce identifiée dans le FSD	Directive Habitats		Convention de Bonn	Convention de Berne		IUCN France	Protection nationale	Protection régionale	Autres protections
		Annexe II	Annexe IV	Annexe II	Annexe II	Annexe III				
	L'Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>)	X	X		X		Espèce en danger d'extinction			Arrêté de Biotope
Scorpaeniformes	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	X	X							
Plantes										
Dicotylédones	Ancolie de Bertoloni (<i>Aquilegia bertolonii</i>)	X	X		X			Annexe I		
Monocotylédones	Petite Massette (<i>Typha minima</i>)							Annexe II		

Tableau 2 : Statuts des espèces présentes sur le site



Figure 18 : Agrion de Mercure



Figure 17 : Azuré de la Sanguisorbe



Figure 16 : Ecaille chinée

II.5.1 ESPECES ANIMALES

Les inventaires ont permis d'identifier, pour les insectes, 6 espèces protégées en France, 4 espèces d'intérêt patrimonial pour la région PACA, 1 espèce rare en PACA et 1 espèce menacée en France ; 16 espèces de Mammifère inscrits à l'annexe IV de la Directive Habitats et protégés en France et 6 espèces d'oiseaux inscrits à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Concernant les amphibiens et reptiles, aucune espèce n'est inscrite au FSD. Toutefois, les espèces potentiellement présentes sur le site sont listées dans le DOCOB. Ces données ont été récoltées d'après la liste rouge de l'UICN et les annexes IV et V de la directive habitats 92/43/CEE couplées aux nombreuses données de NATURALIA. Il est à noter, au regard des habitats naturels, la présence potentielle de la Vipère d'Orsini, déjà connue en périphérie du site, ainsi que du Sonneur à ventre jaune.

Les inventaires sur le site ont aussi permis d'identifier des cortèges avifaunistiques caractéristiques des lieux de transition, dont plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs de la Directive « Oiseaux ». En milieu montagnard ou semi-montagnard, citons le Grand Duc d'Europe, l'Aigle Royal, le Circaète Jean le Blanc ou l'Engoulevent d'Europe qui sont fréquemment observés. En plaine, le Rollier d'Europe ou la Bondrée apivore sont présents sur le site ou en périphérie.

La Proserpine, dont la rare forme *honorati*, espèce protégée en France, a été contactée en de nombreux lieux du site. L'espèce est présente, en lande ou garrigue, tant en partie basse qu'en partie amont du site. De même, une population intéressante d'Agrion bleuissant, espèce patrimoniale sensible, est connue dans les adoux de l'Asse, particulièrement à l'approche de la confluence avec la Durance. C'est une des stations les plus denses en PACA. Le Sympetrum du Piémont (*Sympetrum pedemontanum*) est localement bien présent, en partie aval du périmètre, mais est localisé en région PACA, de même qu'en France, avec parfois des effectifs abondants.

II.5.2 ESPECES VEGETALES

En plus de l'Ancolie de Bertoloni identifiée sur le site, 18 espèces végétales ont été relevées pour leur statut de protection ou leur intérêt remarquable. Parmi elles, l'Armoise insipide (*Artemisia insipida*), la Pivoine officinale (*Paeonia officinalis*) ou l'Ibérus du Mont Arouze (*Iberis aurosica*) dont la station est la plus méridionale du département. 1 espèce est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats, 5 espèces bénéficient d'une protection nationale, 5 autres ont un statut de protection en PACA et 3 espèces bénéficient d'un statut de protection dans les Alpes de Haute Provence. Les 4 autres espèces sont mentionnées comme remarquables.



Figure 19 : Proserpine



Figure 20 : Salamandre



Figure 21 : Pulsatille des montagnes
(Laurence Foucaut)

III. LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

III.1. ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Sur l'ensemble des communes, la superficie des surfaces agricoles représente 22167 hectares. D'après les données de la DDT 04 (Registre Parcellaire Graphique), au sein **du périmètre strict** NATURA 2000 on compte **9166,26 ha** de parcelles déclarées à la PAC. Cela représente **42% du site**.

Agriculture :

L'agriculture est au centre du territoire, autant d'un point de vue économique que paysager mais aussi écologique. En effet, la plupart des secteurs à enjeux sont représentés par des milieux liés aux pratiques agro-pastorales. Dans l'élaboration des mesures de gestion du site, une grande importance sera donnée au volet agricole. La structure animatrice du site de l'Asse aura pour rôle d'aider les agriculteurs à souscrire des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées afin de bénéficier d'avantages financiers tout en faisant évoluer leurs exploitations vers un développement durable du territoire. Le développement de circuits courts de commercialisation peut notamment être envisagé. Des exploitations développant la filière agriculture biologique et/ou le système de vente à la ferme, des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont présentes sur le site : communes de Brunet, d'Estoublon et de Saint Jeannet.

Le canton de Barrême comprend 45 exploitations agricoles sur les communes de : Barrême, Blieux, Chaudon-Norante, Clumanc, Tartonne, Saint Jacques, Saint Lions, Senez et Tartonne. Deux tiers des exploitants agricoles ont plus de 50ans et 32 % des agriculteurs ont plus de 60 ans. Leur pérennité n'est donc pas assurée pour les années à venir.

- **L'élevage** : il est principalement ovin, très développé sur les communes de Clumanc et de Tartonne. Il existe quelques éleveurs bovins allaitant sur les communes de Blieux et Clumanc. Les élevages caprins sont localisés sur les communes de Blieux, Senez et Tartonne. Il existe 2 groupements pastoraux sur le site. L'élevage équin est présent sur les communes de Chaudon-Norante, Barrême, Clumanc et Tartonne. Les équins permettent d'entretenir les landes et parcours.
- **L'agriculture** : Les prairies, landes et estives représentent la majeure partie de l'occupation du sol

Cultures	Surface en ha
Surfaces Toujours en Herbe	
landes et parcours	4510
estives, alpages	1885
prairies permanentes	453
Autres surfaces	
prairies temporaires	1031
céréales	542
usage non agricole	269
autres utilisations	94
colza	77
fourrage	64
tournesol	63
maïs	43
lavande, lavandin	42
autres cultures (maraichage, oliveraie, plantes à parfum ...)	33
gel fixe et annuel	27
betterave non fourragère	24
Total	9166 ha

La plaine alluviale de l'Asse aval étant hors du périmètre, nous ne reviendrons pas dessus étant donné les éléments fournis dans le chapitre présentation générale du site. Pour rappel, la plaine alluviale de la basse vallée de l'Asse est très agricole (cf. Annexes 21a, b).

Autres activités :

Les activités de pêche et de chasse ne sont pas très importantes et ne représentent donc pas des pressions pour les espèces d'intérêt communautaire.

Les activités touristiques sont majoritairement ciblées autour de la randonnée pédestre. Celle-ci s'effectuant sur sentiers aménagés, l'impact est négligeable. Il y a quelques activités motorisées type moto-cross et quad. Une épreuve d'enduro sur le secteur de Barrême-Senez est organisée chaque année.



Figure 22 : Alpage de Courchons, Saint André les Alpes
Photo N. Borel

III.2. GESTION DE L'EAU :

Les données suivantes sont issues de l'étude de détermination des volumes prélevables établies par le Bureau d'Etude CEREG Ingénierie (2012) et financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée.

Un réseau collectif d'irrigation gravitaire est connecté aux adoux dans l'Asse aval. Il s'agit des adoux de Bouchet, Orésonnis, Naïsses, Tourtoire, Font de Barbe. Ce réseau de canaux représente, en plus du rôle d'apport d'eau indispensable à l'agriculture, des habitats pour des espèces telles que l'Agrion de Mercure (odonates). Ces canaux redistribuent une grande partie des eaux prélevées (85%) au milieu naturel. 50% retourne en rivière et 35% en nappe alluviale. Les adoux sont essentiellement sollicités par les irrigants individuels avec 42% des volumes demandés.

L'Asse n'est pas un cours d'eau très productif. Depuis le 19^{ème} siècle, on assiste aussi à une réduction de la charge grossière de l'Asse. Les apports solides proviennent des torrents de versant et ont diminué ou se sont stabilisés (revégétalisation liée à la déprise agro-pastorale, seuils RTM...). C'est actuellement l'Asse de Blieux qui fournit la majeure partie de la charge allochtone à la basse vallée puis l'Asse de Clumanc par l'intermédiaire du torrent de Salaou.

Quantification des prélèvements collectifs :

- Irrigation collective gravitaire irrigue 350ha (essentiellement Asse aval)
- Prélèvements collectifs : 1436L/s soit entre environ 7 et 13 millions de m³/an
- Les prélèvements en rivière sont de 87% contre 13% pour les prélèvements liés aux adoux.
- Consommations réelles variables en fonction des conditions hydriques des sols, des assolements et de la ressource en eau disponible
- Prélèvements d'avril à octobre

Quantification des prélèvements individuels :

- L'irrigation individuelle concerne 635ha (essentiellement Asse aval)
- Prélèvements individuels : 1028L/s
- Les prélèvements sont faits à 45% dans la nappe, 31% sur les adoux et 24% sur les eaux de surface.
- Consommations réelles variables en fonction des conditions hydriques des sols.

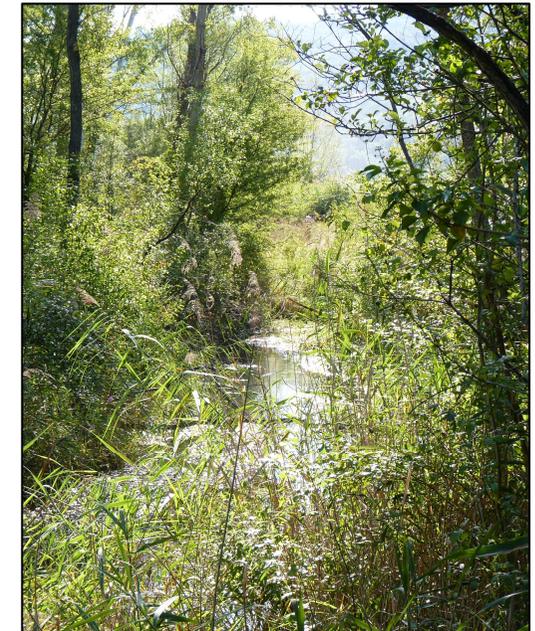


Figure 23 : Adou de Brunet

IV. ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE

IV.1. FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DU SITE

IV.1.1 Foyers biologiques forestiers

Les secteurs forestiers les plus riches en biodiversité sont : les ripisylves et les boisements vieillissants (Cf. *Annexe 22b*). Le milieu forestier se décompose en 2 entités : les forêts de feuillus et les forêts de conifères. Alors que les forêts homogènes en résineux sont très pauvres en espèces, les boisements de feuillus accueillent une plus grande diversité biologique. Les vieux bois sont notamment recherchés car ils abritent des arbres sénescents, dont les cavités et creux sont une opportunité de gîtes pour les chauves-souris. Ce sont aussi des habitats pour les insectes saproxyliques. Les forêts de pente sont des espaces peu accessibles et donc peu modifiés. On y retrouve des essences feuillues comme le Tilleul. Des boisements de feuillus âgés existent tout de même sur Courchons au niveau du lieu-dit « le Défens » (peuplements d'alisiers), au niveau de la Clue de Taulanne (Hêtres), ainsi que dans le bois de Lieye sur la commune de Barrême (hêtraie-sapinière). Sur cette carte, les habitats forestiers non communautaires sont tout de même notés comme foyers biologiques « modérés » du fait de leur rôle structurel indispensable à l'ensemble du fonctionnement du site.

IV.1.2 Foyers biologiques rivulaires

Le complexe rivière/adoux/ripisylve de Mézel à la confluence avec la Durance. Ce secteur est riche en espèces piscicoles et en habitats d'intérêt communautaire. Il contient plus d'une dizaine d'espèce d'intérêt communautaire dont l'Apron du Rhône et le castor, ainsi qu'une espèce végétale, *Typha minima*, caractéristique d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae** (7240). Ce secteur est cartographié en tant que foyers biologiques très importants car il regroupe de nombreuses niches écologiques.

Les parties amont des 3 asses sont caractérisées en foyers modérés. Malgré une concentration moins importante d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, la préservation de ces sections de cours d'eau est primordiale pour la conservation des foyers biologiques situés plus en aval. Le système en tresse est caractérisé par la présence en amont d'un régime torrentiel. Ce caractère naturel des 3 asses permet de conserver la dynamique en tresse dans la vallée.

IV.1.3 Foyers biologiques au sein des milieux ouverts

Ce sont des milieux agropastoraux, généralement riches, selon la méthode de gestion et d'entretien, pouvant accueillir une faune et une flore diversifiée. L'Azuré de la sanguisorbe est présente sur les prairies de fauche de la commune de Barrême, en bordure de l'Asse et mais aussi du réseau routier. Ces milieux sont menacés par l'assèchement dû à la modification du régime hydrique mais également menacés par l'embroussaillage par les phragmitaies, entres autres. Il s'agit donc de foyers biologiques très importants, à conserver de manière prioritaire au regard de la rareté de cette espèce. Quelques pelouses sèches d'altitude sont présentes sur le site. Un accent sera mis sur la conservation de ces milieux ouverts afin d'éviter l'embroussaillage et de ce fait, leur disparition.

IV.1. ETAT DE CONSERVATION DU SITE

L'Asse, comme toute rivière en tresses se compose de plusieurs bras qui se déplacent, s'agrandissent et se rétrécissent à chaque crue. Elle modifie donc rapidement sa forme et, par conséquent, rajeunit fréquemment les espèces végétales. Il en résulte un milieu particulièrement diversifié et original. Toutefois, si une succession de périodes sans crues s'observe pendant 3 à 5 ans, la végétation s'installe et peut être capable de résister aux crues. La végétation favorise alors le dépôt de sédiments qui permet de consolider les berges ou les bancs. Ce style en tresse dispose donc d'une relative stabilité grâce à la végétation. Large et boisé, le lit en tresse provoque un véritable écrêtement des crues.

La ripisylve joue un rôle important sur l'écoulement des crues et sur la tenue des berges, mais aussi, si elle occupe une place importante du lit majeur, elle est à l'origine d'une diminution des vitesses du courant et donc d'une réduction de l'érosion, ainsi que d'une augmentation, localement, des débordements. En effet, le système racinaire des arbres de taille conséquente stabilise les berges, les protégeant de l'érosion. D'autre part, la végétation arbustive et arborée permet de ralentir le courant, limitant de même l'érosion des berges. Sa qualité naturelle permet à l'Asse d'être un exemple de rivière en tresse, écologiquement riche et peu perturbée dans son fonctionnement hydraulique. Elle représente à elle seule un corridor écologique fréquenté par de nombreuses espèces. Ce rôle de corridor est amélioré par la présence d'une ripisylve de qualité.



Figure 25 : Sanguisorbe, Barrême
Photo NATURALIA



Figure 24 : Embroussaillage d'un prairie à sanguisorbe
Photo NATURALIA



Figure 26 : Vue d'ensemble de cette prairie
Photo NATURALIA

V. ENJEUX DE CONSERVATION

Le site de l'Asse, situé à l'interface entre la basse Provence et les Préalpes, renferme les habitats naturels caractéristiques de ces deux ensembles écologiques, que sont les habitats ouverts tels que les pelouses d'altitude ou les prairies humides et les habitats forestiers. Il comprend aussi, bien entendu, l'ensemble de la rivière Asse et sa ripisylve. Ces habitats accueillent ainsi, tant des populations d'insectes tels que les Lépidoptères, vivant dans les pelouses ou prairies humides, que des espèces occupant les milieux fermés comme les insectes saproxyliques ou les chiroptères forestiers.

Les prospections ont permis d'identifier d'une part le patrimoine écologique et d'autre part l'état de conservation de chaque entité sur le site. Ces informations ont été à l'origine de la définition des enjeux de conservation, de façon hiérarchisée.

Les habitats de montagne sont généralement menacés par la surexploitation (surpâturage, exploitation forestière...) ou au contraire l'abandon du pastoralisme. Ainsi, les prairies humides, faute d'entretien et suite aux endiguements, se transforment petit à petit en milieux secs, perdant la biodiversité qui leur est associée. La régression de ces milieux est à l'origine, par exemple, de l'état actuel de l'Azuré de la sanguisorbe. A l'inverse, les pelouses d'altitude subissent souvent de fortes pressions pastorales, provoquant de même, à terme, une perte des espèces inféodées à ces milieux. Les habitats forestiers, quant à eux, n'occupent que de petites surfaces, limitées par les forêts de conifères, majoritaires sur le site. La difficulté d'accès à ces milieux les rend moins vulnérables, mais leur faible recouvrement en fait des sites menacés.

Le milieu alluvial est menacé par les aménagements du lit du cours d'eau, de façon à limiter les crues automnales, ou les aménagements permettant d'extraire les matériaux alluvionnaires. Ces aménagements tendent à modifier le lit du cours d'eau et donc la pérennité des habitats et espèces liés à la rivière. De même, les prélèvements d'eau (s'ajoutant à un débit d'étiage très faible) menacent la continuité hydraulique de la rivière. Le maintien des populations de poissons de l'Asse se trouve alors compromis.

Les enjeux de conservation sont définis sur la base de la valeur patrimoniale des espèces ou habitats naturels, et des risques économiques menaçant ces derniers. Ainsi, pour chaque espèce ou habitat naturel est estimé un niveau d'enjeu (majeur, fort, modéré ou faible) selon la représentativité, l'état de conservation et la vulnérabilité de l'habitat naturel ou l'espèce.

V.1. ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPÈCES DE LA DIRECTIVE 92/43

Group e	Espèces d'intérêt communautaire	Valeur Patrimoniale Globale/Locale	Risque Global/Local	Enjeu de conservation	Commentaire
MAMMIFÈRES	Petit rhinolophe	Modéré/Fort	Modéré/Modéré	Fort	Espèce présente principalement dans la moitié sud de la France, de forts effectifs sur le site. Présence de colonies de reproduction
	Grand rhinolophe	Modéré /Faible	Modéré /Faible	Faible	Espèce très peu présente sur le site, pas de reproduction identifiée
	Petit murin	Modéré/Faible	Modéré/Faible	Faible	Peu d'individus, pas de colonie de reproduction sur le site
	Barbastelle	Modéré/Modéré	Modéré/Modéré	Modéré	Présence de l'espèce sans colonie de reproduction identifiée
	Minioptère de Schreibers	Fort/Faible	Fort/Faible	Faible	Espèce d'affinité méditerranéenne, mais aucune preuve de résidence sur le site
	Murin à oreilles échancrées	Modéré/Faible	Faible/Faible	Faible à modéré	Pas de colonie de reproduction sur le site
	Grand murin	Modéré/Modéré	Modéré /Faible	Modéré	Peu d'individus, pas de colonie de reproduction sur le site
	Castor d'Europe	Modéré/Faible	Modéré/Modéré	Modéré	En phase de recolonisation en France. Présence hors du périmètre Natura 2000.
INVERTEBRÉS	Azuré de la sanguisorbe	Très fort/ Très fort	Fort/Fort	Majeur	Espèce d'affinité septentrionale, en marge méridionale de sa répartition. Habitat fortement menacé, en régression.
	Ecaille chinée	Faible/Faible	Faible/Faible	Faible	Espèce commune sur le territoire national
	Lucane cerf-volant	Faible/Faible	Faible/Modéré	Faible	Observée ca et là sur le site, non rare sur le territoire national
	Ecrevisse à pattes blanches	Fort/Fort	Fort/Fort	Fort	En forte régression, menacée par la disparition de ses habitats et l'introduction d'espèces exogènes
	Agrion de mercure	Modéré/Modéré – Fort	Modéré/Modéré	Fort	Population importante sur une partie du site. Localisé sur le territoire national
POISSONS	Toxostome	Fort/Faible	Modéré/ Modéré	Modéré	Rare sur le site, présence essentiellement liée à la présence d'individus sur la Durance
	Blageon	Modéré/ Faible	Faible/Faible	Faible	Espèce abondante sur le territoire nationale, peu menacée
	Barbeau meridional	Modéré / Modéré	Faible/Faible	Modéré	Semble avoir disparue de l'Asse
	Apron	Très fort/ Très fort	Fort/Fort	Majeur	Effectifs faibles, en régression sur le site
	Chabot	Modéré/Modéré	Modéré/Modéré	Modéré	Population stable et gros effectifs
FLORE	Ancolie de Bertoloni	Fort/Fort	Modéré/Modéré	Modéré	Subendémique. Plusieurs stations, non menacée

Tableau 3 : Enjeux de conservation des espèces de la Directive Habitats Faune Flore

V.2. ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX HABITATS NATURELS DE LA DIRECTIVE HABITATS 92/43

Groupe	Habitats d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation
EAUX COURANTES	3220- Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	Modéré
	3240- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	Modéré
	3250- Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	Fort
	3270- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Modéré
	3280- Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riveraines à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Modéré
HABITATS FORESTIERS	92A0- Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Modéré
	91E0- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	Modéré
	9180- Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	Fort
	9150- Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Modéré
	9340- Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Faible
PELOUSES ET PRAIRIES	6110- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alysso-Sedion albi</i> *	Modéré
	6170- Pelouses calcaires alpines et subalpines (Sous-Type 3 - Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes)	Fort
	6210- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	Modéré
	6230- Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	Fort
	6410- Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Fort
	6420- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du (<i>Molinio-Holoschoenion</i>)	Fort
	6430- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Modéré
6510- Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Fort	

Groupe	Habitats d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation
LANDES ET FOURRES	4060- Landes alpines et boréales	Modéré
	4090- Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux	Fort
HABITATS ROCHEUX	8120- Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	Modéré
	8130- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Modéré
	8160- Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*	Modéré
	8210- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Modéré
	8240- Pavements calcaires*	Modéré
	5110- Formation stables xéothermiques à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	Faible
	5210- Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	Faible
EAUX DORMANTES	7220- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	Majeur
	7230- Tourbières basses alcalines	Majeur
	7240- Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> *	Fort
	3140- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara sp.</i>	Fort

Tableau 4 : Définition des habitats naturels à enjeux locaux de conservation

Les grands milieux possédant les habitats et espèces d'intérêt communautaire les plus en danger sont les pelouses et prairies (Azuré de la sanguisorbe) ainsi que les zones humides (tourbières et sources pétrifiantes avec tuf). Cela est directement lié aux modifications d'utilisation du milieu naturel depuis plusieurs décennies. Les endiguements établis en haute vallée sont cause de diminution de milieux tels que les prairies humides et au contraire sont responsables de crues plus conséquentes en basse vallée. L'utilisation de l'eau pour l'irrigation a baissé en PACA, malgré cela, le débit du cours d'eau en période d'étiage est trop faible pour maintenir un certain nombre d'espèce. La modification (même légère) de la ripisylve, des zones d'expansion des crues ainsi que les modifications des pratiques pastorales (liées à la réglementation) entraînent la fermeture du milieu à certains endroits. Parallèlement à ce phénomène se développent des zones de surpâturage local pour les pelouses. Un équilibre est à trouver afin de garantir le maintien de ces espaces.

VI. OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les objectifs de conservation sont liés aux espèces et habitats naturels. Ils sont orientés sur la base des enjeux écologiques identifiés sur le site, à savoir la naturalité de la rivière, la conservation des milieux ouverts et semi-ouverts, forestiers et rupestres d'intérêt communautaire.

Les objectifs de conservation ne peuvent être définis qu'en croisant les enjeux de conservation avec les activités socio-économiques sur le site. Ainsi, le diagnostic socio-économique a fait état des activités et pratiques favorables ou défavorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ces objectifs seront par la suite déclinés en mesures de gestion permettant d'allier rentabilité économique et richesse écologique.

Les objectifs de conservation seront ciblés non seulement sur les habitats d'intérêt communautaire, mais aussi sur les espèces concernées par la directive Habitats.

N°OC	OBJECTIFS DE CONSERVATION	N°SO C	SOUS-OBJECTIFS	Priorité des Sous-objectifs
1	Conserver l'hydrosystème naturel de l'Asse, ses affluents et annexes	OC1-a	Assurer le fonctionnement naturel du cours d'eau (dynamique des crues) : configuration torrentielle en amont et en tresse à l'aval. <i>Rivières permanentes à <i>Glaucium flavum</i> bien représentées sur le site (3250)</i>	1
		OC1-b	Assurer la conservation des réseaux annexes hygrophiles <i>Secteur de Barrême (Paraire, Bourne) / d'Estoublon à la confluence avec la Durance</i>	1
		OC1-c	Limiter les atteintes aux boisements dans les lits mineurs, surtout dans les zones où le castor est présent. <i>Les zones boisées à proximité des adoux permettent de fournir nourriture et gîte aux castors.</i>	1
		OC1-d	Garantir une bonne qualité des eaux	2
		OC2-e	Conserver les populations reliques du peuplier noir, espèce source de gènes résistant au chancre, utile dans la lutte contre les parasites	3
2	Conserver la structure, la fonctionnalité et la diversité floristique des prairies et pelouses	OC2-a	Restaurer les prairies humides, (habitat de l'Azuré de la sanguisorbe) <i>Prioritairement dans le secteur de Barrême : stations relictuelles de l'Azuré</i>	1
		OC2-b	Pérenniser les prairies de fauche (Blieux) et les canaux d'irrigation associés qui subsistent en arrière des groupements rivulaires	1
		OC2-c	Conserver les pelouses d'altitude et limiter l'embroussaillage des milieux ouverts <i>Sur l'adret de la montagne de Chalvet (Moriez), sur la crête de Montmuye (Blieux) et sur la montagne de l'Aup</i>	1

N°OC	OBJECTIFS DE CONSERVATION	N°SO C	SOUS-OBJECTIFS	Priorité des Sous-objectifs
		OC2-d	Prendre en compte la période de floraison des espèces pour ne pas exercer une pression trop forte et précoce sur les habitats	1
		OC2-e	Maintenir les zones pâturées dans un bon état de conservation Notamment vers <i>Grau de courchons et montagne de parrioune / montagne d'Aup</i>	1
		OC2-f	Limiter la dynamique d'embroussaillage et d'enrésinement des landes supraméditerranéennes des corniches et crêtes ventées des Préalpes méridionales (4090-4) <i>Cet habitat est présent sur la montagne de l'Aup, et sur la Grau de Courchons</i>	1
		OC2-g	Conserver les formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230) <i>Habitat présent au sein de quelques combes du massif de Courchons</i>	2
3	Maintenir les continuums écologiques	OC3-a	Maintenir et restaurer les éléments naturels du paysage permettant le déplacement de la faune (alignement d'arbres, haies)	1
		OC3-b	Favoriser le déplacement et la préservation des espèces aquatiques (Apron du Rhône)	2
4	Conservation de la diversité des milieux forestiers	OC4-a	Conservation des entités sénescents et îlots vieillissants : <i>Notamment au dessus de Blieux direction Majastres : de très vieux chênes, Dans le secteur d'Estoublon et Clumanc présence du Lucane Cerf-volant en très faible effectif, Peuplement relictuel d'alisiers blancs sur la montagne de l'Aup et de Courchons vers le secteur nommé « le Défens », Hêtraies au bois de Lieye (Sud-est de Barrême) Forêt de pente remarquable (9180, tillaie) versant nord de la clue de Taulanne (site très riche en biodiversité) et l'oratoire saint Pierre</i>	1
		OC4-b	Favoriser la diversité des essences et permettre la régénération des feuillus au sein des peuplements résineux	2
5	Garantir un réseau de gîtes et de terrains de chasse pour les populations de chauves-souris	OC5-a	Conservation du bâti traditionnel (cabanon, etc...) représentant des gîtes pour chauves souris	1
		OC5-b	Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres	2
		OC5-c	Limiter la contamination chimique des espèces proies (insectes) et le phénomène de bioaccumulation (traitement des charpentes)	3

N°OC	OBJECTIFS DE CONSERVATION	N°SO C	SOUS-OBJECTIFS	Priorité des Sous-objectifs
6	Conservation des milieux rupestres	OC6	Garantir la tranquillité des falaises et éboulis <i>Présence de l'Ancolie de Bertoloni sur l'habitat 8160, 8120</i>	3
7	Préservation des fonctionnalités des tourbières et bas marais	OC7-a	Conservation des sources pétrifiantes avec formations de tuf 7220	2
		OC7-b	Préserver les bas marais (7230) maintenus en bon état <i>Notamment entre le ravin de la Font des Bruscs et le ravin des Briandes vers Blieux.</i>	2
		OC7-c	Restaurer les bas-marais dégradés par la colonisation des ligneux et autres espèces (roseaux, Seneçon doria, cirse de Montpellier...) : <i>Notamment entre ravin des Briandes et oratoire saint Joseph (haut Chaudoul, Blieux) et au niveau des bas-marais situés vers les ravins des Prés et de l'Abreuvement (Taulanne, Castellane)</i>	3

Tableau 5 : Objectifs de conservation

VII. LES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE

VII.1. STRATÉGIE DE GESTION

Ce site Natura 2000 occupe une superficie de 21 890 ha. Afin de permettre une meilleure lisibilité du document, les mesures associées à cet objectif sont classées par type de milieu (aquatiques, forestiers, agro-pastoraux). Leurs définitions prennent en compte les niveaux d'enjeu de conservation des habitats et espèces concernés, la faisabilité de l'action d'un point de vue des moyens humains et financiers ainsi que les besoins et attentes des différents acteurs du territoire.

Les principaux enjeux sur le territoire sont liés à la conservation de la naturalité de la rivière, des boisements sénescents ainsi qu'à la conservation des prairies humides et pelouses sommitales.

OG1 : Gestion des Habitats naturels d'Intérêt communautaire

Cet objectif rassemble l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires ainsi que des habitats d'espèces. Leur définition prend en compte les niveaux de priorité et la hiérarchisation des actions, leur faisabilité d'un point de vue des moyens humains et financiers ainsi que les besoins et attentes des différents acteurs du territoire.

Cet objectif est décliné en trois types de milieu : les milieux forestiers, aquatiques et les milieux ouverts.

Milieux aquatiques : Fiche GH01. Cette fiche vise à :

- Permettre un fonctionnement naturel du cours d'eau (régime de crues).
- Protéger et préserver les habitats inféodés aux bancs de galets alluvionnaires.

Milieux forestiers : Les fiches GH02 et GH03 concernent les milieux forestiers. Les objectifs principaux recensés dans ces actions sont :

- Assurer un habitat pour de nombreuses espèces
- Renforcer le rôle de corridor écologique (restauration de la ripisylve)
- Habitat de chasse ou corridor de déplacement pour les chiroptères
- Gîte et ressource alimentaire du Castor d'Europe (ripisylve)
- Habitat pour insectes saproxyliques si présences d'arbres sénescents
- Conserver le rôle de zone tampon entre les parcelles agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, etc.)

Milieux ouverts et semi-ouverts : Les fiches GH04, GH05 et GH06 correspondent aux habitats agro-pastoraux. Les préoccupations principales étant liées au maintien des milieux ouverts et à la préservation des richesses biologiques associées à ces habitats.

- Eviter la modification de régime hydrique et l'embroussaillage lié aux modifications des pratiques agro-pastorales des prairies et pelouses.
- Informer les agriculteurs des modes de gestion adaptés au maintien de leurs activités tout en assurant la conservation des milieux

Des contrats NATURA 2000 et des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées sont les outils proposés afin de mener à bien la réhabilitation des parcelles en mauvais état de conservation (surpâturage ou inversement envahissement par les ligneux, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires).

OG2 : Gestion des espèces d'intérêt communautaire (ESP)

De nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont recensées sur le site :

- 8 mammifères : 7 espèces de chiroptères et le Castor
- 8 invertébrés
- 5 poissons
- 2 plantes

Les espèces à enjeu fort seront associées à des mesures classées en priorité 1 :

- Azuré de la sanguisorbe
- Ecrevisse à pattes blanches
- Agrion de mercure
- Apron du Rhône
- Petit rhinolophe

Les mesures associées à la conservation des espèces vont de pair avec la protection de leurs habitats (de reproduction, d'alimentation, stationnement, etc.). Les mesures présentées dans ce volet seront représentées par 3 fiches action représentant l'ensemble des espèces à enjeu de conservation majeur ou fort :

Fiche ESP01 : Préservation des gîtes à chiroptères

Fiche ESP02 : Assurer la conservation des réseaux annexes hygrophiles (Castor, Agrion de Mercure et Ecrevisse à pattes blanches)

Fiche ESP03 : Préservation et restauration des habitats de l'Azuré de la sanguisorbe

OG3 : Suivi et Amélioration des connaissances (SAC)

Des études supplémentaires peuvent être nécessaires afin notamment d'acquies de nouvelles données (stations à Azuré par exemple). Le suivi de l'état de conservation des espèces et habitats décrits dans le DocOb est indispensable afin d'actualiser les données biologiques. Cela permet d'avoir une bonne connaissance du milieu en approfondissant le diagnostic écologique effectué dans le cadre du Tome 1 du document d'objectifs et ainsi d'adapter le mode de gestion associé.

OG4 : Mise en cohérence des politiques publiques

52 % du site est composé de milieux forestiers. C'est pourquoi il est important de mettre en place une gestion concertée et raisonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire (ONF, CRPF, etc.).

La gestion de la ressource en eau est également une composante indispensable à la conservation de la naturalité de la rivière. Pour cela, il serait intéressant de mettre en place sur l'Asse une gestion des eaux locale type contrat de rivière ou un schéma de gestion des eaux. L'étude de détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Asse étant en cours de validation, la structure animatrice du DOCOB devra prendre en compte les résultats et orientations définies.

OG5 : Animation, Sensibilisation et Communication (ASC)

La structure animatrice du Docob aura pour objectif principal un porter à connaissance auprès des acteurs locaux (élus, public scolaire, habitants, agriculteurs, etc.) Une bonne connaissance du territoire et de ses richesses permet une meilleure compréhension des enjeux présents sur celui-ci. Cela facilitera le travail de contractualisation à l'aide de charte, contrats ou mesures agro-environnementales. Pour ce faire, différents moyens de communication seront élaborés : publication d'une lettre d'information sur l'ensemble des 21 communes, intervention auprès des scolaires, organisation de journées de sensibilisation en partenariat avec des associations (CEN PACA, etc.), signalétique adaptée (panneau de présentation du site, panneau de sensibilisation des secteurs sensibles...). De plus, des ateliers thématiques pourront être organisés en début d'animation afin de mettre en place un dialogue avec les agriculteurs, les acteurs locaux et les différentes personnes et structures actives sur le territoire.

Chaque année, un bilan sera présenté lors d'une réunion rassemblant tous les membres du COPIL. Lors de cette réunion, des éventuels ateliers pourront être proposés sur demande de l'assemblée ou de la structure animatrice.

VII.2. MESURES DE GESTION DETAILLEES

Code Action	Intitulé de la fiche action	Priorité
OG1 : Gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire GH		
Milieu aquatique		
GH01	Maintenir et entretenir la dynamique naturelle du cours d'eau en tresse	2
Habitats forestiers		
GH02	Restaurer, entretenir et maintenir les ripisylves	2
GH03	Maintenir ou restaurer les potentialités écologiques du milieu forestier	2
Habitats agro-pastoraux : élaboration des MAET		
GH04	Remise en état et entretien des pelouses	1
GH05	Remise en état et entretien des prairies	1
GH06	Amélioration de la qualité des sols et des eaux	2
OG2 : Gestion des Espèces d'intérêt communautaire		
ESP01	Préservation des gîtes favorables aux chiroptères	1
ESP02	Assurer la conservation et l'entretien des réseaux annexes hygrophiles (Agrion de mercure, Castor, Ecrevisse à pattes blanches)	1
ESP03	Préservation et Restauration des habitats de l'Azuré de la sanguisorbe (acquisition foncière, proposition d'un APPB)	1

OG3 : Amélioration des connaissances et suivi scientifique		
SUI01	Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés	1
SUI02	Suivi de l'évolution des pelouses et prairies	1
SUI03	Suivi de la qualité des eaux (Adoux, Asse)	2
SUI04	Suivi des populations piscicoles	2
SUI05	Suivi de la population de castor et de l'impact des barrages	1
SUI06	Inventaire floristique complémentaire	3
OG4 : Mise en cohérence des politiques publiques, activités humaines et conservation des espèces et habitats		
POL01	Entretien la fonctionnalité des systèmes d'irrigation gravitaire traditionnels (canaux)	2
POL02	Maintien et restauration des haies dans les espaces agricoles	2
POL03	Proposition d'acquisition foncière de parcelles représentant des enjeux de conservation forts	3
OG5 : Animation, Sensibilisation et Communication (ASC)		
Animation		
ANI01	Planification des actions, contractualisation et animation DOCOB	1
Informé et sensibiliser les propriétaires privés et/ou usagers sur Natura 2000		
ANI02	Installer et entretenir les différents équipements concourant à l'information du public	2
ANI03	Définir puis mettre en œuvre une politique d'information, de sensibilisation, d'éducation à l'environnement	2

Tableau 6 : Fiches actions

VIII. ANIMATION DU SITE

A l'instar des autres politiques de développement durable, comme le contrat de rivière, Natura 2000 est une démarche qui a été conçue pour être portée par les acteurs du territoire. Ceux-ci ont ainsi l'avantage de disposer d'une réelle force de proposition dans le cadre de ces processus qui embrassent l'ensemble des problématiques du bassin versant et de la rivière. C'est pourquoi il est important qu'une structure locale assure l'animation de ce site.

Suite au COPIL du 10 août 2012, plusieurs communes ont émis le souhait de se rassembler au sein d'une structure de gestion couvrant l'ensemble du bassin versant. Ces collectivités ont d'ores et déjà réalisé plusieurs réunions de concertation (conseils municipaux notamment) et ont indiqué être prêtes à se porter candidate pour animer le site. Cette volonté des collectivités de s'investir dans la phase animation permettra d'assurer une gestion du territoire par les acteurs directs et de ce fait, de permettre une démarche efficace et opérationnelle rapidement.

Lors du COPIL du 3 octobre 2012, M. MOLLING et M. PAUL ont informé les membres de la commission que le SIDBA a réuni la quasi totalité des délibérations d'adhésion des différents conseils municipaux. Le nouveau syndicat aux compétences élargies pourrait être opérationnel dans un délai de trois mois environ (d'ici fin 2012), le temps de faire évoluer les statuts.

Les membres du COPIL présents ont désignés M. PAUL comme président du COPIL et le SIDBA comme structure animatrice du site de l'Asse.